



Violation de vie privée

Par Thierry63

Bonjour,

Je suis séparé de Madame depuis 2015, j'ai la garde de mes 3 enfants, Madame a saisi la justice deux fois pour la garde des enfants, elle fut déboutée les deux fois, avec réprimande du juge la seconde fois.

La deuxième fois, en 2020, elle a demandé aux enfants de fouiller à notre domicile(y compris ma chambre) et de prendre des photos afin de trouver matière pour le JAF, en les menaçant dans un premier temps pour les faire obtempérer puisque mon grand refusait de le faire puis en les soudoyant.

En Janvier de cette année, elle a réitéré en soudoyant mon grand garçon(augmentation du budget Noël de 200? a 500? alors que madame ne paie pas de pension depuis 2015). Des photos furent transmises, rien d'illégal, je vous rassure...

J'attends qu'elle utilise les photos afin de porter plainte pour "violation de vie privée".

Ma plainte sera t'elle recevable et a-t'elle des chances d'aboutir.

Merci de votre réponse, bonne journée.

cordialement
Thierry

Par yapasdequoi

Bonjour,

Cette plainte aura peu de chances d'aboutir avec des photos de votre intérieur.

"des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel

"l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé

En plus les photos sont prises par les enfants...

cf le code pénal :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042193566[/url]

Vous pouvez aussi avoir une conversation sincère avec vos enfants et dévoiler vos craintes sur leur loyauté et leur vénalité... Demandez leur de rester neutres et de ne pas se laisser manipuler par qui que ce soit.

Par Thierry63

Bonjour et merci de votre réponse,

Discuter avec mes enfants lors "d'un conseil de famille" fut ma première action trouvant anormal, ubuesque que les enfants soient utilisés, manipulés et complices dans un domaine où ils ne devraient pas intervenir, je prône à leur sujet la neutralité malgré les actes immoraux et parfois illégaux de Madame(trafic de stupéfiants et livraison avec les enfants dans le véhicule, mises en danger des enfants lors d'infractions multiples et assumées à bord d'un véhicule). Les menaces ont fait céder mon grand puis la vénalité, mon second, âgé de 8ans au moment des faits, obtempéra pour l'acquisition d'une tablette.

Par Isadore

Bonjour,

Vous êtes en tant que parent ayant la résidence principale civilement responsable des dommages causés par vos enfants (solidairement avec eux). Sauf en cas de résidence alternée, la mère n'est pas responsable.

Vos enfants n'ont rien commis d'illégal en prenant en photographie de leur lieu de vie, ni en les communiquant à leur mère.

Même s'il y avait eu une infraction pénale, vos enfants en seraient les principaux responsables. De même en cas de dommage civil, c'est avant tout eux qui en sont responsables (sur leurs biens), solidairement avec vous-même.

Il est difficile de reprocher à Madame des faits qui ont été commis en son absence alors que vos enfants étaient sous votre surveillance. C'est à vous de faire respecter votre autorité dans votre foyer.

Si vous avez la preuve que Madame met en danger les enfants en conduisant, vous avez l'obligation d'agir, par exemple en allant déposer plainte, preuve à l'appui. Il est illégal de laisser sciemment ses enfants exposés à un danger.

Par kang74

Bonjour

Soyez plus intelligent qu'elle ...

Laissez faire vos enfants , dites leur de prendre les photos avec vous dessus car je ne sais pas à quoi cela peut lui servir , à part lui nuire ...

Ne vous embetez pas avec une plainte qui donnerait de l'importance à son comportement plus que troublé ,ne vous apportera rien , et mettant , encore, les enfants au centre de tout cela (donc les perturbant)

Le meilleur moyen de mettre fin à ce type de comportement est d'en jouer car elle n'attend qu'une réaction de votre part : ce genre de personne ne veulent que susciter l'intérêt , qu'importe que ce soit en négatif.

Ne lui faites pas ce plaisir .